



**Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 28/2014**

**Demande d'approbation des nouveaux statuts du SDIS (service de défense incendie) du Haut Talent concernant le regroupement des communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens**

<b>Composition Commission des finances</b>	
Eric Bron	Membre
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président - rapporteur
Armand Jost	Membre
Markus Roth	Membre

<b>Date de la réunion</b>	
14.01.14	20.01.2014
x	x
x	x
x	x
	x
x	x

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

La Commission des finances (Cofin) a, en compagnie de la Commission ad hoc, rencontré le 14 janvier 2014 le Municipal M. Roland Karlen, responsable notamment du dicastère lié à la Sécurité publique. La Cofin remercie le représentant de la Municipalité sur la qualité de son intervention et l'esprit constructif de la rencontre.

La Cofin a limité la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux strictement financiers de ce préavis. Elle n'a pas porté de jugement sur l'aspect d'opportunité et de légalité, ces éléments faisant l'objet d'une analyse par la Commission ad hoc.

## **2. Analyse de la Commission**

Le budget 2014 du SDIS Haut-Talent présente des charges pour CHF 194'450.- et des recettes à hauteur de CHF 88'740.-, soit un solde négatif à charge des Communes de CHF 105'710.-.

Le solde à financer est divisé par le nombre total des habitants des 5 communes, soit 7417 habitants (valeur au 31.12.2012), ce qui représente un montant de CHF 14.25 par habitant.

Le budget d'exploitation 2014 de la Commune de Cugy prévoit un montant de CHF 38'475.- à son poste "*Participation à des charges d'association de communes – Défense incendie*" (compte 650.3521.00, page 28 blanche), soit 2700 habitants à CHF 14.25. En principe et sauf surprise, ce budget voté par le Conseil communal sera suffisant pour couvrir la participation de la couverture de déficit imputée à notre Commune.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 28-2014.

Cugy, le 4 février 2014

Eric Bron   Jacques Demont   Bertrand Fahrni   Armand Jost   Markus Roth